



LE PREFET DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de l'Hérault
SEADT - BDD
Affaire suivie par C. BERNARD
Téléphone : 04.34.46.61.33
Mél : carine.bernard@herault.gouv.fr

Montpellier, le **07 NOV. 2016**

Compte rendu de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) du 15 septembre 2016 dès 14h30 :

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) s'est réunie en formation « Sites et Paysages », le 15 septembre 2016, dès 14h30, dans la salle Cassiopée à la DDTM, sous la présidence de Monsieur Xavier EUDES, Directeur adjoint de la DDTM de l'Hérault.

Assistaient à cette réunion, en qualité de membres :

- Monsieur Guy LESSOILE, représentant les 2 voix de la DDTM
- Monsieur Thierry LOCHARD, représentant l'UDAP, disposant également du pouvoir de Madame Marisol ESCUDERO représentant la DREAL, Inspectrice des sites classés de l'Hérault pour le 3ème dossier de l'ordre du jour
- Monsieur Marc ESTEBEN représentant la DREAL, Inspecteur des sites classés du Gard
- Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH, Maire de Causse de la Selle
- Monsieur Daniel VIALA, Maire de Mérifons, disposant également du pouvoir de M. Bernard COSTE, Maire d'Octon et Vice-Président de la communauté de communes du Clermontois
- Madame Christine COMBARNOUS, Association de la SPPEF
- Monsieur Bernard MOURGUES, Association LRNE
- Monsieur Alain BARET - CRPF titulaire (droit de vote)
- M. Xavier TEISSERENC - CRPF suppléant (pas de droit de vote)
- Madame Christine TORRES, urbaniste qui a le pouvoir de Cécil MERMIER, paysagiste
- Monsieur Laurent DUFOLX, architecte du patrimoine

Le président, Monsieur Xavier EUDES, Directeur adjoint de la DDTM de l'Hérault, après avoir constaté que le quorum est atteint dans la formation « Sites et Paysages », demande que la commission examine les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Madame Christine COMBARNOUS demande que les membres de la commission soient informés des logiciels utilisés pour ouvrir les documents qui leur sont transmis. Elle a changé d'ordinateur et elle n'a pas pu prendre connaissance de certains documents, faute de pouvoir les ouvrir.

3 - Projet de classement des Espaces boisés les plus significatifs au titre de la loi littoral de Mireval

Pétitionnaire : Mireval

Service rapporteur :-DDTM-SATEN

En présence de :

- Madame Laurence BOURRIER, Mairie de Mireval, déléguée à l'urbanisme,
- Monsieur Vincent LHERMET, ADELE-SFI, bureau d'études du PLU,
- Mme Agnès DUTEYRAT, DDTM.

Madame Agnès DUTEYRAT, représentant la DDTM, service rapporteur sur ce dossier, donne l'avis de la DDTM (ci-joint).

Monsieur Vincent LHERMET présente le projet (ci-joint).

- DISCUSSION :

Madame Christine COMBARNOUS regrette que des ensembles de garrigues suffisamment compactes pour être classés en EBC aient été oubliés dans le projet de classement d'EBC de la commune.

Madame Christine TORRES apprécie ce projet dont les limites géographiques sont calées avec la biodiversité et évite la confusion dans la priorité des points de vue dans le paysage. La priorité est donnée aux faits marquants, par exemple la falaise dans le classement de l'EBC du creux du Miège .

Monsieur Xavier EUDES rappelle que dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt, les EBC ne peuvent être débroussaillés . Par conséquent, ces ensembles de garrigues doivent être entretenus et ne peuvent faire l'objet d'une protection au titre des EBC, bien trop contraignante.

Mme Agnès DUTEYRAT signale la démarche vertueuse de la commune qui a peu de boisements et les classe tous. La DDTM fait juste une remarque, l'insertion dans le projet d'EBC de la disposition du SCot imposant l'identification des boisements comme espace boisé significatif au titre de la loi littoral. C'est une remarque sur la forme , pas sur le fond.

AVIS DE LA COMMISSION :

Les membres de la CDNPS donnent un avis favorable à l'unanimité au projet de classement d'EBC de la commune de Mireval avec la réserve de prévoir la mention de la disposition du SCot imposant l'identification des boisements comme espace boisé significatif au titre de la loi littoral dans son projet de classement d'EBC

Le Président

Le Directeur adjoint

Xavier EUDES